

Club-Golf3

CHARTRE du club-golf3

La présente Charte constitue une annexe indissociable des statuts.

Elle a vocation à préciser les modalités de fonctionnement et l'état d'esprit de l'association.

Elle représente « une ligne de conduite » à suivre pour l'ensemble des adhérents.

Article 1 : En intégrant le Club- Golf3, je m'assure d'adhérer totalement à l'état d'esprit présent au sein de cette association.

Article 2 : En ma qualité de membre, je m'engage à véhiculer en permanence une bonne image de l'association, auprès du grand public.

En cas de vente de mon véhicule à un tiers non membre du club, je m'engage à décoller les autocollants du club apposés sur les vitres.

Article 3 : En qualité de membre, je participe activement à la vie du club ; je m'efforce d'être présent au minimum à une sortie par an hors Assemblée Générale. Je me tiens également informé de l'activité du club par le biais de son site Web (www.golf3forum.org),

je participe à son forum de façon régulière et apporte ma contribution au bulletin du club lorsque je suis concerné.

Seul les vw golf 3 / cab / vento ou variant seront acceptés dans l'association, en cas de revente de mon véhicules, je met fin automatiquement à mon adhésion, sauf si rachat d'un véhicule autorisé.

- Dans le premier cas, aucun remboursement ne sera effectué et vous devrez avertir la secrétaire dans les + brefs délai après la vente, afin qu'elle mette fin à votre adhésion !!